



# Compatibilité climatique

## Caisse intercommunale de pensions CIP, Vaud

### Caractérisation

La CIP des communes vaudoises a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 4 milliards et se classe environ au 56e rang des caisses de pension en Suisse.

### Politique en matière de durabilité/ESG

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CPEV, Complea, Profelia, CCAP Neuchâtel, ECA-RP), la CIP délègue la gestion des actifs à ~~Retraites Populaires~~; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. L'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

Par conséquent, les informations et les conclusions présentées dans les ~~Key Points~~ et dans la ~~fiche d'information de la plus grande caisse de pension, la CPEV~~, sont applicables par analogie.



### Activités politiques

2017, Vevey : ~~Postulat~~ Serge Ansermet, PS, au parlement communal, „Caisse de pension des employés communaux : désinvestir des énergies fossiles“, demande à l'exécutif communal, dont les employés sont assurés chez la CIP, d'étudier la pertinence pour la caisse de se retirer de ce secteur. ~~Accepté~~ au parlement. Après consultation de la Caisse, la municipalité ~~répond~~ que l'élimination du secteur des énergies fossiles ouvrirait la porte à l'exclusion d'autres industries à forte intensité de

CO<sub>2</sub>, ce qui serait intolérable. Par conséquent, elle demande au parlement de considérer le postulat comme réglé. En décembre 2017, le conseil communal ~~déclina un suivi~~ à ce postulat.

2017, Nyon : ~~Postulat~~ Yvan Rytz, Les Verts, au parlement communal, „Durabilité et finances publiques – un devoir d'exemplarité“, demande entre autre à la municipalité, dont les employés sont assurés chez la CIP, d'utiliser les leviers à disposition pour demander à la CIP de ne plus investir dans l'économie carbonée“. La commission en charge ~~décide~~ de prendre acte des demandes et attendre la réponse de la CIP. Dans cette ~~réponse~~, la Municipalité se dit satisfaite de la politique d'investissement de la CIP qui accorde une part importante au développement durable, à rendement équivalent, tout en s'accordant une marge de manœuvre si nécessaire. Pourtant, elle promet d' écrire au Conseil d'administration de la CIP afin d'obtenir le rapport original du résultat du ~~test climatique de l'OFFEV~~. Enfin, en mai 2018, le parlement ~~prend acte~~ de la réponse de la Municipalité.



### Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe de contact CIP Divest

Avril 2019 : le groupe de contact CIP Divest envoie une ~~lettre~~ au Conseil d'administration au nom des participants CIP de ~~retraites-sans-risques.ch~~. Entre autres l'inscription d'une stratégie climatique dans la ~~Charte d'investissement responsable, gérée par Retraites Populaires~~ est proposée pour mettre en œuvre une décarbonisation pratique par désinvestissement/investissement.

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CIP, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de

renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.

Juin 2019 : un groupe de délégué(e)s des employés de Renens et autres dépose la proposition à l'Assemblée des délégués de la CIP en juin 2019 (p. 52) : «La CIP planifie une décarbonisation de son portefeuille actions et obligations à hauteur de 50% d'ici 2025, en prenant comme modèle la PKZH et la LUPK.» Dans leur réponse, le Conseil d'administration et Retraites Populaires donnent des détails prometteurs sur l'évolution future vers une politique d'investissement durable et respectueuse du climat (voir ci-dessus).

Juin 2019 : Dans sa réponse à la lettre de CIP DIVEST du mois d'avril 2019 (voir ci-dessus), le Conseil d'administration de la CIP se réfère à la réunion de

sa gérante Retraites Populaires du mois de mai 2019 avec l'Alliance climatique et informe en transparence de ses activités en cours. La Caisse partage le point de vue selon lequel l'inclusion des risques financiers de la transition énergétique fait partie du devoir de diligence. En ce qui concerne de l'engagement actif, elle entend mener une réflexion sur la nature de la démarche dans l'hypothèse où cette influence ne porterait pas ses fruits. Elle informe qu'en plus des actions, elle inclura désormais les obligations dans sa politique ESG; ainsi, cela permettra de cibler 60 % des actifs de la CIP et, par conséquent, elle s'attend à obtenir davantage de données sur l'empreinte carbone de son portefeuille. Elle précise également qu'une étude est en cours sur l'axe des exclusions concernant les effets d'une élimination prévue des producteurs de charbon. Enfin, elle adoptera la proposition de CIP DIVEST d'intégrer la stratégie climatique de la Caisse à la Charte d'investissement responsable.